

produits canadiens. Le Canada, dont une grande partie—et je dirai même la majeure partie de la population demandait, sinon le libre-échange, au moins une diminution dans les droits sur les marchandises échangées, s'est contentée d'une baisse tarifaire de deux à deux et demi pour cent. Je ne veux pas en cela critiquer le gouvernement. En principe, je suis libre-échangiste, en pratique, je suis en faveur du système tarifaire actuel. Il nous faut protéger ce que nous avons. Il y a deux ou trois ans, nous avons applaudi une résolution demandant des changements radicaux dans le tarif. Je l'appuyai de tout cœur, et je m'en serais même constitué le défenseur. Mais de grands changements peuvent avoir lieu dans deux ou trois ans. Quand cette résolution fut adoptée, en 1919, les affaires étaient au maximum de la prospérité, mais depuis lors, les circonstances ont bien changé, et je crois qu'une réduction du tarif suivant les résolutions adoptées par les tenants des divers systèmes tarifaires dans ce pays aurait produit dans toutes nos sphères d'activité des résultats presque désastreux.

Des VOIX: Bravo! très bien!

L'honorable M. HARDY: Je suis content de recevoir l'approbation de mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre. Je n'envisage pas la question au point de vue du partisan; je ne fais que constater les faits justifiés par l'attitude du Parlement qui s'est déclaré satisfait d'une réduction minime du tarif durant la dernière session.

Les difficultés que nous confrontons ne sont pas de nature à provoquer des conflits internationaux; nous devons cependant faire face à nos propres problèmes qui sont importants et qu'il nous faut résoudre. Ce sont des problèmes domestiques; c'est nous qui devons les étudier et travailler à leur solution, et c'est ce que nous allons faire. Les conditions de l'Europe influent sur les questions de notre pays. Comme toutes les autres contrées qui n'ont pas souffert les ravages de l'invasion, le Canada espérait traverser après la guerre une époque de développement industriel où la production augmenterait et nous donnerait, ce que nous pouvons appeler la prospérité par les commandes pour reconstruire ce que le conflit a détruit. Mais nous avons oublié une chose, c'est que la prospérité ne saurait être rétablie par le seul fait de remplacer ce qui a été perdu, il faut de plus le capital pour payer la reconstruction, or, nous avons été attristés d'apprendre qu'en Europe les ressources en argent pour faire face aux dépenses de la reconstruction étaient pratiquement nulles. Plus que cela, nous avons constaté que les nations du vieux monde étaient de-

venues tellement pauvres qu'elles n'étaient plus capables d'acheter, si ce n'est qu'à bas prix et par petites quantités, les choses essentielles à la subsistance. De là, il suit qu'au lieu d'avoir à remplir des commandes nombreuses—plus nombreuses qu'à l'ordinaire—de marchandises que le Canada peut exporter, nous nous sommes vus privés plus ou moins de notre marché habituel, et il en résulta une grande réduction dans notre production industrielle et un manque de débouchés pour nos produits naturels. La grande baisse qui partout s'est produite dans les prix augmente nos difficultés. L'affaissement actuel des affaires a donné naissance aux mêmes résultats dans la plupart des pays du monde; mais le Canada devra toujours exporter le surplus de ses produits et devra par conséquent, trouver des lieux d'écoulement pour ce surplus. Les débouchés de nos produits ont été fermés par la guerre. Il faut les ouvrir de nouveau, en trouver d'autres et c'est dans ce travail que nous constatons les difficultés qui résultent des conditions du crédit et de l'échange.

Depuis la dernière session, des traités de commerce ont été conclus entre le Canada et la France et entre l'Italie et le Canada. Le gouvernement doit être félicité pour sa promptitude à établir ces conventions qui auront certainement pour effet d'augmenter les relations commerciales entre ces pays et le nôtre. En 1922, les exportations du Canada en France se montaient à \$12,350,000 et nos exportations en Italie se chiffraient à \$12,300,000. Ces chiffres démontrent l'importance de ces deux débouchés pour le Canada. Tenant compte des montants de marchandises importées par les divers pays, la France et l'Italie occupent la cinquième et la sixième place respectivement cédant seulement le pas au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, à l'Australie et au Japon. Nous ne connaissons pas encore les détails de ces traités. Je ne doute pas cependant qu'ils contribuent à améliorer notre situation commerciale, comme l'ont fait les traités semblables conclus dans le passé, et qu'ils soient les premiers d'une série de conventions que le gouvernement négociera plus tard. En 1921, nos importations se chiffraient à \$799,000,000; en 1922, à \$762,000,000, soit une diminution de \$37,000,000. Nos exportations étaient de \$802,000,000, en 1921, et de \$884,000,000 en 1922, accusant donc pour la dernière année une augmentation de \$82,000,000. Ce résultat est bien satisfaisant, surtout si l'on considère que la proportion de l'augmentation du tonnage est bien plus considérable.

En 1920, notre commerce accusait une balance adverse de \$65,000,000; en 1921, une balance de \$3,000,000 en notre faveur, et, en